

# Formulaire adhésion 2018-2019

(Cotisation annuelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019)

Enregistrer le formulaire avant de le remplir.

Date :

Nom de l'organisme :

Nom du délégué(e) :

Fonction :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

## Accès membres au site internet

(Calendrier des activités, Guide de reconnaissance des bénévoles, Bottin des subventions, etc.)

Choisissez votre identifiant :

Choisissez votre mot de passe :

(Utilisez au moins 6 caractères, majuscules et minuscules, chiffres et au moins un caractère spécial.)

Nous vous contacterons par courriel pour confirmer votre inscription à notre site internet.

## Charte de cotisation 2018-2019

Catégorie de membres	Cotisation	Cochez
MRC entre 0 et 99 999 habitants	210 \$	
Municipalités moins de 500 habitants	50 \$	
Municipalités entre 501 et 999 habitants	75 \$	
Municipalités entre 1 000 et 4 999 habitants	210 \$	
Municipalités entre 5 000 et 24 999 habitants	320 \$	
Municipalités entre 25 000 et 49 999 habitants	530 \$	
Municipalités de 50 000 habitants et plus	950 \$	
Commissions scolaires	270 \$	
Cégeps	210 \$	
Université	315 \$	
Écoles primaires	35 \$	
Écoles secondaires	60 \$	
Associations régionales de loisir et de sport	35 \$	
Membres affiliés	35 \$	

## Paiement

Je désire être facturé

Courriel d'envoi

Paiement inclus  
(RLS Saguenay-Lac-St-Jean)

Nous faire parvenir le formulaire par courriel, la poste ou télécopieur :

**RLS Saguenay-Lac-St-Jean**  
**414, Collard Ouest**  
**Alma (Québec) G8B 1N2**  
**Courriel : [rls@rls-sag-lac.org](mailto:rls@rls-sag-lac.org)**  
**Téléphone : 418-480-2228**  
**Télécopieur : 418-668-0265**  
**[www.rlssaguenaylacstjean.com](http://www.rlssaguenaylacstjean.com)**

# Recrutement

## Voici quelques avantages à être membre du Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean

- ❖ Vous êtes admissibles aux programmes de subvention du RLS;
- ❖ Vous avez accès à des services de soutien professionnel dont 3 heures vous sont offertes gratuitement selon la disponibilité des ressources. À noter que s’il y a déplacement, les frais seront chargés à l’organisme;
- ❖ Vous profitez d’une expertise professionnelle par la voie téléphonique;
- ❖ Vous êtes invités aux tables de concertation;
- ❖ Vous recevez le journal interne du RLS;
- ❖ Vous avez accès à différents documents de travail développés par le RLS;
- ❖ Vous pouvez participer à la vie corporative du RLS (conseil d’administration, comité, etc.);
- ❖ Vous profitez de l’expertise du Réseau québécois des ressources en formation que le RLS coordonne en région;
- ❖ Vous profitez de l’entente de tarifs préférentiels sur la location de salles de réunions;
- ❖ Vous êtes informés régulièrement de tout ce qui se passe en loisir et en sport.

## Les catégories de membres

### Membres actifs

Est membre actif de la corporation toute personne physique désignée à titre de représentant pour toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de la corporation et se conformant aux normes d’admission établies par résolution du conseil d’administration. Un membre actif doit être incorporé selon la 3e partie de la Loi sur les compagnies ou être reconnu par un autre texte de loi similaire. Il doit œuvrer sans but lucratif.

Ils ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d’assister à ces assemblées et d’y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation. En fonction de leur secteur d’activité, les membres actifs sont regroupés selon les catégories suivantes :

**a) Loisir :** Tous les organismes à portée régionale ou qui touche plus d’une municipalité ou plus d’un arrondissement qui interviennent en loisir culturel, scientifique, socio-éducatif, touristique, communautaire, de plein air et de sport récréatif.

**b) Sport :** L’Association régionale de sport étudiant, l’Agence de santé et des services sociaux et toutes les associations régionales de sport unidisciplinaire.

**c) Municipal :** Toutes les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et la Conférence régionale des élus.

**d) Éducation :** Les commissions scolaires, l’Université du Québec à Chicoutimi, les établissements d’enseignement collégial et les établissements privés.

### Membres affiliés

Peut être reconnu comme membre affilié, tout OBNL loisir et sport n’ayant pas la possibilité d’être représenté par un organisme à portée régionale reconnu par le RLS, tel que défini par résolution du conseil d’administration. Les membres affiliés peuvent participer aux activités de la corporation et assister à titre d’observateurs aux assemblées des membres. Ils ne sont pas éligibles comme administrateurs de la corporation.

